

**2011\_B062**

**OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Environnement - Agenda 21 dans les communes - Partenariat avec l'agence régionale pour l'environnement**

Le 10 février 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 février 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à PIN Jacky - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à BONFILLON Jean - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri

**Excusé(e)s :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - TURCAN Jean-Louis, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Jean-Pierre SAEZ donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 10 FEVRIER 2011**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre Saez

Objet : Agenda 21 dans les communes / Partenariat avec l'Agence Régionale pour l'Environnement

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, l'Agence Régionale pour l'Environnement sollicite une subvention de 30 000 € afin d'appuyer la Communauté du Pays d'Aix dans la mise en place d'Agenda 21 dans les communes et de décliner sa Charte vers un développement durable à l'échelon communal.

Exposé des motifs :

Pour la troisième année consécutive, l'ARPE a lancé fin octobre 2010, à destination de l'ensemble des collectivités de la Région, un appel à candidature pour le soutien de démarche locale de développement durable type Agenda 21.

Depuis 2 ans, le partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix permet à l'ARPE de renforcer son appui sur le territoire du Pays d'Aix. L'ARPE travaille avec l'ensemble des collectivités de la CPA.

De manière forte avec les communes qui se sont présentées à l'appel à candidature et de manière ponctuelle pour les communes qui en font la demande.

A travers son appui, l'ARPE permet aux collectivités de ce territoire de bénéficier de retours d'expérience, d'outils et d'avis techniques pour les aider dans leur choix et le portage de leur démarche de développement durable type Agenda 21.

## **1/ Appuis spécifiques auprès des communes du Pays d'Aix**

---

### **Appuis des 7 collectivités lauréates de l'appel à candidature 2008 et 2009**

Pour ces 7 collectivités, il était prévu 30 jours d'intervention sur 2 ans pour chaque commune: Simiane Collongue, Bouc Bel Air, Venelles et Lambesc (appui sur 2009-2010), Vitrolles, Meyrargues, La Roque d'Anthéron (appui sur 2010-2011)

Globalement, ces communes ont pris plus de temps que prévu dans le lancement de leur démarche ce qui a décalé d'autant l'appui de l'ARPE sur 2010, et glissera sur 2011.

Au total, les communes et la Communauté du pays d'Aix ont bénéficié de plus d'une centaine de jours sur les deux ans.

Une convention entre l'ARPE et chaque commune est signée pour bien définir le cadre d'intervention de l'ARPE.

## **2/ Projet de travail pour l'année 2011.**

---

Il est proposé de reconduire le partenariat avec l'ARPE pour l'année 2011 autour de deux axes principaux :

- Aide aux nouvelles communes qui souhaitent mettre en place un Agenda 21
- Déclinaison de la Charte développement durable de la Communauté du Pays d'Aix à l'échelon communal

### **2.1 Aide aux nouvelles communes qui souhaitent mettre en place un Agenda 21**

Plusieurs communes pourraient être potentiellement intéressées par l'appui de l'ARPE à partir de l'année 2011 pour mettre en place leur Agenda 21. Il s'agit de : **Fuveau, Les Pennes Mirabeau et Trets.**

Il est donc proposé d'inciter ces communes à répondre à l'appel à projet régional de l'ARPE et de participer au financement de cet appui.

## **2.2 Déclinaison de la Charte développement durable de la Communauté du Pays d'Aix**

Le 17 décembre dernier a été signé la Charte vers un développement durable du territoire. Le Président de la Communauté du Pays d'Aix a proposé que cette Charte soit ratifiée aussi par l'ensemble des 34 Maires du territoire.

Il est donc proposé de s'appuyer sur l'ARPE pour aider la Communauté du Pays d'Aix à décliner les objectifs de la Charte dans les communes volontaires qui ne sont pas engagées dans un Agenda 21 selon la méthodologie suivante :

- Etat des lieux de la commune en matière de développement durable : réalisation d'une enquête précise auprès chaque commune volontaire sur l'intégration du développement durable dans ses activités. Ce diagnostic sera réalisé par le service écologie urbaine de la Communauté du Pays d'Aix, en appui méthodologique avec l'ARPE, au cours de l'année 2011.
- Aide à la mise en place d'un « projet local de développement durable » (Agenda 21 simplifié) pour 5 communes du territoire.
- Aide à la mise en place d'une action phare sur ces 5 communes sur l'un des sujets du développement durable (commande publique durable, bâtiments responsables, écoresponsabilité de la collectivité, nature en ville ...).

Les communes les plus intéressées ont pu se porter candidates dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'ARPE (la remise des réponses devaient être rendues le 31 janvier au plus tard).

Pour l'ensemble de ces missions, il est proposé de reconduire le partenariat avec l'ARPE pour l'année 2011 à hauteur de 30 000 €. Une convention de partenariat sera proposée au prochain Bureau Communautaire.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2009 - A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention de 30 000 € à l'Agence Régionale pour l'Environnement au titre de l'année 2011 pour son appui aux communes de la Communauté du Pays d'Aix.
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- **DIRE** que les modalités de versement de la subvention seront précisées dans une convention entre la CPA et l'ARPE qui sera présentée lors d'une prochaine séance du Bureau
- **DECIDER** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au BP 2011 1D Section Fonctionnement au chapitre 65 imputation 832/6574

2011\_B062

**OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Environnement - Agenda 21 dans les communes - Partenariat avec l'agence régionale pour l'environnement**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Marie-JOÏS AINS MASINI



Acte rendu exécutoire  
Par transmission en Sous-préfecture d'Aix-en-Provence  
Le **22 FEV. 2011**